

# Rivières Sauvages

## *Un label pour les Rivières Sauvages*

### *Etapes de la construction de la grille multicritères*

*Rapport du groupe de travail sur la définition  
des critères de la « valeur sauvage »*

*Décembre 2013*

<b>Auteurs</b>	<b>Affiliations</b>	<b>Courriels</b>
<b>Heriniaina ANDRIAMAHEFA</b>	Université de Tours – UMR CITERES	andriamahefa.heri@aesn.fr
<b>Denis CAUDRON</b>	Coordinateur - ERN France projet Rivières Sauvages	contact@rivieres-sauvages.fr
<b>Julien CHARRAIS</b>	Ingénieur environnemental indépendant - Projet Rivières Sauvages	juliencharrais@yahoo.fr
<b>Patricia DETRY</b>	Ingénieur écologue - Cerema	patricia.detry@cerema.fr
<b>Hélène LUCZYSZYN</b>	Hydro-écologue - Mountain Wilderness France - EMA Conseil	ema.conseil@orange.fr
<b>Jean René MALAVOI</b>	Docteur en hydromorphologie - EDF	jean-rene.malavoi@edf.fr
<b>Mélanie TAQUET</b>	Animatrice - ERN France projet Rivières Sauvages	melanie.taquet@yahoo.fr

**Citation** : CHARRAIS J., ANDRIAMAHEFA H., CAUDRON D., DETRY P., LUCZYSZYN H., MALAVOI J.R., TAQUET M. (2013). Un label pour les Rivières Sauvages : étapes de la construction de la grille multicritères. Rapport du Groupe de travail sur la définition des critères de la « valeur sauvage ». Projet Rivières Sauvages – ERN France. 27 p.

*Relecture et mise en page : Georges Emblanc, Lucie Galland, ERN France, mars 2015.*

# Sommaire

---

<i>Introduction</i> .....	<b>3</b>
<i>I. Eléments de contexte et historique</i> .....	<b>5</b>
1. Le concept de Rivières sauvages .....	<b>5</b>
2. Méthode de travail et participants .....	<b>5</b>
3. Début de réponse concertée à quelques questions-clés.....	<b>12</b>
<i>II. Présentation de la grille multicritères (rivières de taille moyenne)</i> .....	<b>16</b>
1. Principe général.....	<b>16</b>
2. Les critères retenus .....	<b>17</b>
3. Le renseignement des indicateurs.....	<b>19</b>
4. Système de notation et calcul de la note .....	<b>19</b>
<i>III. Processus d'évaluation du potentiel sauvage du cours d'eau</i> .....	<b>23</b>
1. Une première phase d'admissibilité.....	<b>23</b>
2. Le rapport technique de candidature (admission) .....	<b>23</b>
<i>Conclusion</i> .....	<b>25</b>
<i>Bibliographie</i> .....	<b>26</b>
<i>Annexe 1</i> .....	<b>27</b>

# Introduction

---

En France, seulement 7% des masses d'eau sont en « très bon état écologique » au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), et on estime à moins de 1% les rivières qui pourraient être qualifiées de «sauvages». Ce constat est à l'origine de la création du projet « Rivières Sauvages », née d'une initiative privée de naturalistes, scientifiques, pêcheurs récréationnels et gestionnaires, pour favoriser aux niveaux national et européen, l'émergence d'un réseau de« rivières sauvages labellisées ».

L'objectif principal de ce projet est de renforcer la compréhension collective de l'intérêt de préserver les rivières et portions de rivières les plus patrimoniales en France qui présentent un très bon fonctionnement écologique, sur des indicateurs compréhensibles par le grand public : continuité écologique, paysages remarquables, biodiversité / espèces rares, qualité de l'eau.

L'idée est de favoriser aux niveaux national et européen :

- L'émergence et la pérennité d'un réseau de « rivières sauvages labellisées » en lien étroit avec les acteurs de la société,
- Susciter l'innovation dans les programmes de restauration et de conservation sur les rivières qui présentent un très bon fonctionnement écologique,
- Développer, sur ces territoires, l'expertise dans les domaines biologiques, socio-économiques et juridiques.

L'objectif à moyen terme est la création d'un réseau de rivières sauvages pour identifier les cours d'eau les plus patrimoniaux de France et d'Europe afin qu'une réelle appropriation collective de ces derniers joyaux les préserve de toute atteinte.

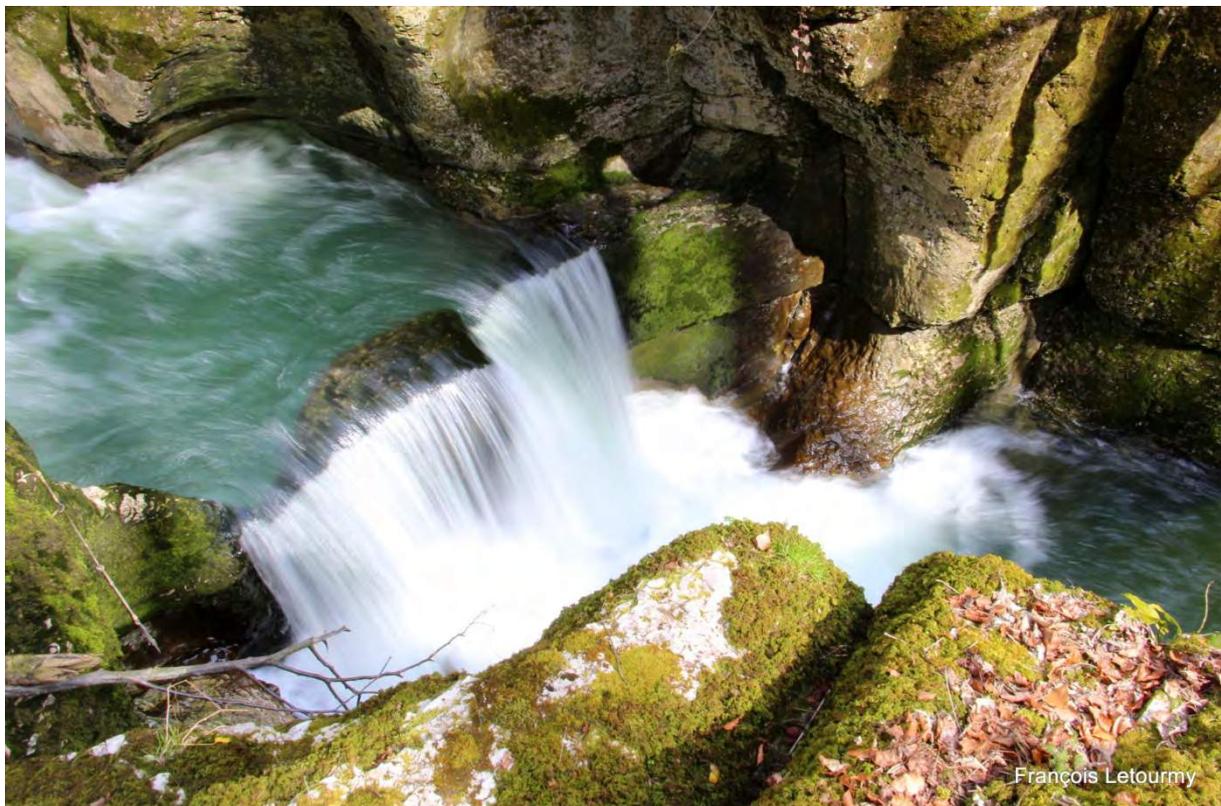
Pour atteindre ces différents objectifs, le projet vise à développer différents outils :

- Une grille d'évaluation du caractère sauvage d'un cours d'eau pour construire le socle technique du futur label et permettre d'identifier les « rivières sauvages potentielles »,
- Un label écologique, outil de protection et de valorisation des rivières, avec son référentiel qui fixe le processus de labellisation,
- Un réseau de rivières sauvages labellisées sur la base d'une démarche volontaire pour relier les acteurs de ces territoires remarquables,
- Un fonds de dotation, ouvert à la participation citoyenne des particuliers et des entreprises privées intéressés par la conservation des dernières rivières sauvages.

Le rapport suivant présente le travail mené entre 2011 et 2013 par un groupe de bénévoles experts des milieux aquatiques pour **mettre au point une grille multicritères d'évaluation de la « valeur sauvage » des rivières**. Ce travail constitue la première étape technique de la construction du label pour identifier les « rivières sauvages potentielles » éligibles au futur label.

Si en écologie aquatique, les indicateurs et méthodes d'évaluation de la qualité ne manquent pas, ils ne couvrent pour l'instant que des champs partiels et cloisonnés : la qualité physico-chimique de l'eau, la qualité biologique à travers les bio-indicateurs (invertébrés, poissons, ...) et la qualité physique des cours d'eau (récent protocole « CARHY-CE »).

Or, le groupe souhaitait un outil d'évaluation **à la fois rapide** (c'est-à-dire basé sur de l'expertise sans investigations lourdes), **intégré** (c'est-à-dire global, tenant compte de tous les compartiments de la rivière) **et pouvant rendre compte d'altérations-pressions de faible ampleur** (c'est-à-dire adapté à des cours d'eau proches de l'état naturel). Le groupe est donc rapidement arrivé au constat que l'outil souhaité n'existait pas et au choix de **créer « de toutes pièces » ce nouvel outil**, sur la base de l'expertise du groupe composé d'hydrobiologistes, de géomorphologues, d'écologues, etc. connaissant bien toutes les méthodes existantes.



Marmite de géant - la Valserine - © François Letourmy

# I. Éléments de contexte et historique

---

## 1. Le concept de Rivières sauvages

Sensu stricto, une rivière sauvage peut être définie comme un cours d'eau n'ayant subi aucune intervention humaine, dont la dynamique fluviale ne subit aucune contrainte et où les ressources trophiques sont utilisées à leur maximum (équilibre des peuplements biologiques) (USA Senate, 1964).

Elle est à différencier des rivières naturelles, qui elles sont définies comme des cours d'eau ayant subi quelques interventions humaines non discordantes et réversibles. C'est-à-dire que si les perturbations venaient à cesser, la résilience propre au cours d'eau lui permettrait de retrouver un état sauvage.

Enfin un dernier niveau peut être différencié, il s'agit des rivières artificialisées. Ces dernières ont subi des interventions humaines discordantes tendant vers l'irréversibilité. La dynamique et la morphologie fluviale du cours d'eau sont éloignées de leur fonctionnement originel. Il est généralement observé une banalisation des biocénoses, un mauvais fonctionnement trophique ainsi que des pollutions chroniques.

En prenant comme base ces définitions et en parcourant les bases de données sur l'eau, il faut se rendre à l'évidence que les cours d'eau sauvages sont à l'heure actuelle quasiment inexistant sur le territoire français.

Cependant, il reste encore de nombreux cours d'eau ou portions de cours d'eau naturelles en très bon fonctionnement écologique, ce qui sous-tend qu'à terme, si les interventions cessent, la résilience du milieu peut permettre un retour à l'état sauvage (Cochet & Perrin, 2010). Ce sont ces cours d'eau patrimoniaux qui aujourd'hui nécessitent toute notre attention.

Comment identifier les rivières ou portions de cours d'eau qui sont des témoins de naturalité préservée et qui peuvent constituer un groupe de « rivières références », nos derniers bijoux d'eau courante ?

## 2. Méthode de travail et participants

Le **groupe de travail "définition de la valeur sauvage des rivières"** a été **constitué en 2011** sur la base d'un **appel à volontariat** au sein du Conseil scientifique du « projet Rivières Sauvages » et auprès d'autres personnes compétentes<sup>1</sup> désireuses de s'investir sur cette question. La plupart de ces personnes était présente au colloque « fondateur » d'Annecy (mai 2011) ou au premier séminaire de travail d'octobre 2011 à Bellegarde-sur-Valserine.

---

<sup>1</sup> « Experts » des rivières de toute la France œuvrant pour des associations, des structures de gestion de cours d'eau, des bureaux d'études ou au sein d'organismes techniques ou financiers.

### *a- Premier séminaire de Bellegarde (4-5 octobre 2011)*

Ce premier séminaire revêt une importance particulière du fait du **nombre** et de la **grande variété des personnes présentes** (Annexe 1). De **nombreuses questions de fond** en lien avec la démarche globale de labellisation ou l'existence même de rivières encore sauvages, notamment en France, y ont été discutées.



Après un temps consacré aux différentes manières d'aborder la question de l'évaluation de la « valeur sauvage » (méthode « ascendante » ou « descendante », appel aux bases de données nationales, place de l'expertise, prise en compte de critères de taille des rivières, prise en compte de critères plus subjectifs comme la perception paysagère ou l'inscription de la rivière dans la culture et l'histoire...), **les participants ont pu exprimer à tour de rôle sur quel(s) critère(s) ils apprécieraient de manière spontanée, avec leur expérience et sensibilité propres, cette « valeur sauvage ».**



Accueil du séminaire par la mairie de Bellegarde et le Conseil régional Rhône Alpes



Animation des débats par Michel Barrel du Groupement des pêcheurs « Valsemine »

Le « tour de table » des perceptions de la « rivière sauvage » a permis d'identifier les 5 grands compartiments / critères suivants<sup>2</sup> :

1. **La qualité physique de la rivière (hydromorphologie)** : naturalité du lit, des rives et de la dynamique fluviale, présence d'aménagements impactant (barrages, digues...) l'état physique et/ou l'hydrologie ;
2. **L'occupation des sols et les activités du fond de vallée** : présence ou non d'activités impactantes (infrastructures, zones urbanisées, agriculture intensive...);
3. **La valeur paysagère et la fréquentation humaine** : tant par ses aspects positifs (intérêt du grand public pour la rivière) que par ses aspects négatifs (notion de « fréquentation acceptable », gestion de la fréquentation, types et comportements des usagers...);
4. **La qualité de l'eau** : qualité physico-chimique de l'eau, bio-indicateurs (indices invertébrés, poissons, diatomées, macrophytes, ...), potabilité, baignade ;
5. **La biodiversité** : les espèces présentes, animales et végétales, banales ou remarquables (voire invasives), fonction bien sûr des pressions des compartiments précédents.

<sup>2</sup> Suite à la première synthèse faite par Michel BARREL, Philippe LAFORGE et Mélanie TAQUET.

Plusieurs idées fondamentales ont aussi été collectivement énoncées lors de ce séminaire :

- **Distinguer, dans la méthode d'évaluation les grandes rivières** des rivières de taille petite à moyenne, les vallées des premières étant soumises à des pressions et aménagements spécifiques,
- **S'appuyer sur un « cahier des charges » (des critères) scientifiquement robustes**, même si d'autres critères humains plus subjectifs doivent aussi être pris en compte (organisation sociopolitique de la gestion des cours d'eau et zones humides, usages socio-économiques, valeur paysagère, historique et culturelle des rivières ...),
- **Il n'existe plus vraiment de rivière totalement sauvage en France...** mais on doit « sauver les derniers joyaux » (tronçons de rivière) qui ont encore un réel potentiel sauvage et font partie du patrimoine naturel aquatique national,
- **Demander dans tous les cas au candidat à la labellisation de s'engager** pour la préservation (ou la restauration si nécessaire) de « sa » rivière, via la signature d'une charte par exemple (portée politique) puis d'un programme d'actions au besoin, avec a minima un suivi de l'état de la rivière (qualité de l'eau, des milieux, usages, ...).

*Les qualificatifs associés à la « rivière sauvage » lors du séminaire de Bellegarde sur Valserine (formulation de Joël Herbach)*

Une rivière **propre** : qualité de l'eau, transparence, baignade, potabilité...

Une rivière **vivante** : intérêt biologique, biodiversité, espèces emblématiques...

Une rivière **active** : fonctionnalité du milieu, morpho-dynamique non perturbée...

Une rivière **intégrée** : environnement cohérent, agriculture et aménagement du territoire ne dégradant pas la rivière ni ses abords...

Une rivière **tranquille** : ambiance naturelle prédominante (paysage, sonorité)...

Une rivière **protégée** : peu accessible, pas ou très peu aménagée, pas ou très peu de traces humaines pérennes, une gestion adaptée...

Une rivière **respectée** : pas de déchets ni détritiques, un comportement adapté sans idée de consommation strictement ludique de la Nature...

## ***b- Approfondissement du travail en groupe technique réduit (hiver 2011 – été 2012)***

Suite au séminaire de Bellegarde, un groupe « expert » s'est constitué formant la commission « définition des critères de la valeur sauvage », pour travailler sur **un outil d'aide à l'évaluation de la valeur sauvage** des rivières. Cet outil a pour objectif de décrire l'état de préservation de la rivière candidate à la labellisation, dans ses aspects techniques objectivement évaluables, sous la forme d'une « **grille d'analyse multicritères** ».

Cette grille était dès le départ envisagée comme une aide à la réflexion et non comme un outil « décisionnel » ou l'unique outil de l'évaluation. En effet, un certain nombre de critères subjectifs (la valeur paysagère par exemple) ou des facteurs régionaux (la valeur patrimoniale d'une rivière à l'échelle d'une région par exemple) ne pouvaient pas être pris en compte dans la grille envisagée<sup>3</sup>.

Les membres du groupe de travail se sont réunis à 3 reprises, sur 1 à 2 jours, pour débattre des questions de fond (linéaire minimal labellisable, critères et seuils éliminatoires, ...) et concevoir « pas à pas » la grille d'évaluation :

- **Les 8-9 février 2012 à Lyon** (à l'IRSTEA) : Lors de ces deux jours de travail, une première liste de critères a été établie. Le principe d'une note semi-quantitative (par classe/niveau d'altération) pour chaque critère a été validé, ainsi que le principe d'une note globale sur 100 points. Pour chaque critère, trois seuils d'altérations ont été définis : le seuil « indicateur non/très peu altéré », le seuil « indicateur peu altéré » et le seuil « altération notable de l'indicateur ». Cette note résulte de la pondération des notes de l'ensemble des thématiques. Trois niveaux de classement (1, 2 et 3) ont été établis en fonction de la note globale. Enfin il a été décidé d'inclure une longueur minimale de tronçons labellisables.

- **Les 24-25 avril 2012 à Lyon** (à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse) : Cette réunion fut principalement orientée vers l'élaboration des limites de classes de notation (seuils) pour chacun des critères de la grille, ainsi que vers une première proposition de pondérations des thématiques. Une première version de la grille a alors été élaborée et diffusée aux bassins versants pilotes partenaires du projet pour la réalisation d'un premier test.

- **Le 21 juin 2012 à Bourg-en-Bresse** (DDT 01) : Lors de cette journée de travail, les premiers tests de la grille sur les quatre bassins versants pilotes (Valserine, Chéran, Vis et Léguer) ont été analysés. La grille a été ajustée en conséquence afin d'établir une seconde version corrigée (critères, limites de classes de notation par critères, pondérations par critères).

Les différentes personnes qui ont participé à une ou plusieurs réunions de travail sont : Jean-René MALAVOI, Mélanie TAQUET, Hélène LUCZYSZYN, Benjamin BULLE, Patricia DETRY, Hugues JOURDAN, Guilhem CAYROL, Hervé CALTRAN, Pascal GRILLET, Denis CAUDRON, Hélène DENIS-BISIAUX, Alain CRIVELLI, Catherine BOISNEAU, Julien CHARRAIS.

---

<sup>3</sup> L'idée de développer des grilles par région a été évoquée, mais vite abandonnée. Plus que de faire plusieurs grilles, il s'agira d'examiner les résultats via un prisme régional, permettant éventuellement d'ajuster la pondération de certains indicateurs.



Réunion de travail du 24 avril 2012 à Lyon (Agence de l'Eau RM et C)

En vue de pouvoir la tester sur un nombre suffisant de rivières, une **version provisoire de la grille a été diffusée à l'été 2012** à des bassins versants potentiellement candidats.

Julien Charrais, alors étudiant à l'université de Tours en Master Ingénierie des Milieux Aquatiques et des Corridors Fluviaux (37) a réalisé lors de son stage au sein du projet Rivières Sauvages et encadré par Héri Andriamahefa, un premier test de la grille d'évaluation, avec l'élaboration d'un premier dossier de candidature type.

Suite à ce premier travail, ainsi qu'aux tests sur les bassins versant pilotes du futur réseau, la cellule d'animation du Projet « rivières sauvages » et le Conseil scientifique ont pu ainsi, en fonction des **retours des « testeurs »**<sup>4</sup>, réajuster à la fois les indicateurs, les seuils de notation et les pondérations. Il a notamment été décidé d'instaurer un système de pondération supplémentaire des critères constituant la grille d'évaluation, étant donné que chacun de ces critères les uns par rapport aux autres n'ont pas la même importance vis-à-vis du degré de caractère sauvage d'un cours d'eau. Chaque critère a donc reçu une pondération variant de 1 à 6 points.

De plus, étant donné la complexité de la grille d'évaluation, plusieurs problèmes d'utilisation sont apparus :

- Le paramètre est trop complexe et nécessite des explications,
- Le paramètre n'est pas assez précis et peut être sujet à confusions, notamment dans le type de données attendu et la forme du rendu souhaitée.

Il a été décidé de développer une note méthodologique d'aide au remplissage de la grille d'évaluation du caractère sauvage d'un cours d'eau. Le point essentiel de cette note méthodologique est que tout gestionnaire avec un minimum de connaissance sur les fonctionnements écologique et morphologique d'un milieu aquatique puisse remplir la grille de critères sans avoir besoin de consulter d'autres documents ou personnes. La note méthodologique doit alors être concise, tout en expliquant clairement les données attendues pour chaque critère. L'intérêt de ce support est de cadrer au maximum l'acquisition des données par l'opérateur, permettant ainsi d'uniformiser le format des données et de pouvoir les comparer par la suite avec les données acquises sur d'autres cours d'eau.

<sup>4</sup> Samuel JOUON sur le Léguer, Pascal GRILLET sur le Chéran, Julien CHARRAIS sur la Vis, Christian BRUNEEL, Michel BARREL et Mélanie TAQUET sur la Valserine.

Cette note est composée d'un ensemble de fiches descriptives reprenant critère par critère les éléments nécessaires à leur évaluation. Elle regroupe les parties suivantes :

- Une définition (ou une description) du critère, qui reprend notamment l'idée de base du critère et son importance vis-à-vis de la valeur sauvage d'un cours d'eau,
- Une partie « indicateur » définissant clairement l'intitulé du critère d'évaluation,
- Une partie « évaluation » qui explique quel est le type de données requis pour l'évaluation, et le cas échéant la durée de la chronique de données demandée.
- Une partie « matériel et données nécessaires » : ce paragraphe contient les informations sur les personnes ou sites internet à consulter pour acquérir la donnée demandée. Si la donnée est à récolter sur le terrain, il est alors précisé le matériel qui sera nécessaire pour la mesure.
- Une partie « Pièces justificatives à fournir pour la labellisation » : cette dernière partie présente un exemple de forme de rendu pour chaque critère.

Un exemplaire de cette note méthodologique est disponible en ligne sur le site rivière sauvage avec ce lien <http://www.rivieres-sauvages.fr/elements-constitutifs/>

### *c- Finalisation de la première version de la grille d'évaluation par le Conseil scientifique (automne 2012 - printemps 2013)*

Un **séminaire de travail** à l'initiative du Conseil scientifique, ouvert à d'autres participants (notamment partenaires financiers, groupes de travail « valeur sauvage » et « label ») s'est tenu à Lyon, au Conseil régional Rhône Alpes, les **15-16 novembre 2012**.

Les deux demi-journées ont permis de délibérer sur les fondamentaux qui constituent le socle technique du label (grille).

Ce séminaire a également permis de réexaminer la grille et de lever certaines interrogations quant à l'utilisation de la grille ou la pertinence de certains critères.



Séminaire de travail du 15 Novembre 2012 au Conseil régional Rhône Alpes

Le Conseil scientifique du 18 mars 2013 a validé l'ensemble de la grille et a confirmé un certain nombre de choix concernant le processus de labellisation. Au final la grille d'évaluation de la valeur sauvage d'un cours d'eau se compose de 47 critères répartis dans 9 thématiques et donnant une note sur 100 points. La note minimale de labellisation est fixée à 70 points.

### 3. Début de réponse concertée à quelques questions-clés

Les travaux lancés par le projet Rivières Sauvages et ERN France ont été la source de nombreuses questions sur le développement et la pertinence de la grille d'évaluation ainsi que sur la notion de labellisation. Les principales questions soulevées sont développées dans les paragraphes suivants.

#### *α- Quelles sont les dimensions minimales du tronçon de rivière labellisable ?*

Concernant cette première question, il est assez vite apparu, dès le premier séminaire de Bellegarde-sur-Valserine, que l'on ne pouvait pas considérer sur le même plan (et avec la même grille d'évaluation) :

- Les très grands et grands cours d'eau,
- Les cours d'eau de taille moyenne,
- Les petits et très petit cours d'eau de tête de bassin versant.

Plus concrètement, l'ordination de Strahler (1957) utilisée par les géographes pour décrire les ramifications du réseau hydrographique<sup>5</sup> permet de différencier ces 3 tailles de cours d'eau (circulaire DCE 2005/11 relative à la typologie nationale des eaux de surface (cours d'eau, plans d'eau, eau de transition et eaux côtières) en application de la directive 2000/60/DCE du 23 octobre 2000 du Parlement et du Conseil établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau) :

- Très grandes et grandes rivières : rang de Strahler 5, 6, 7, 8 (largeur à pleins bords supérieure à 18 mètres)
- Cours d'eau de tailles petites à moyennes : rang de Strahler 3, 4 (largeur à pleins bords de 4 à 18 mètres)
- petits cours d'eau de tête de bassin versant : rang de Strahler 1, 2, 3 (largeur à pleins bords comprises entre 0,5 et 4 mètres)

Après discussion, il a été proposé de retenir les **linéaires minimaux** du tronçon labellisable suivants :

- grandes rivières : 20 kilomètres,
- rivières de taille moyenne : **10 kilomètres**,
- petits cours d'eau de tête de bassin versant : 5 kilomètres.

Chacune de ses valeurs de linéaire minimales de cours d'eau en fonction de sa typologie sont soumises à une certaine marge d'acceptation (un cours d'eau de 9,5 kilomètres pourra tout de même être candidat au label par exemple).

Il a aussi été décidé que dans un souci de crédibilité et de pertinence du label que le linéaire proposé à la labellisation devrait représenter **au moins les 2/3 du linéaire total de la rivière principale** (sans ses affluents), dans le cas d'une rivière moyenne. Dans le cas de linéaire importants,

---

<sup>5</sup> Expression de la dimension longitudinale d'un cours d'eau en fonction des affluents (nombre et taille) qu'il a rencontrés depuis sa source. Dans cette méthode, deux tronçons de même ordre qui se rejoignent forment un tronçon d'ordre supérieur, tandis qu'un segment qui reçoit un segment d'ordre inférieur conserve le même ordre.

cette valeur pourra être ajustée par le comité de labellisation. En effet, cette notion de 2/3 est une valeur guide, et il faut considérer le fait que le risque d'altération d'un cours d'eau est d'autant plus élevé que sa longueur est importante.

Il a aussi été validé le fait que le tronçon proposé à la labellisation peut ne pas inclure la source du cours d'eau.

Dans tous les cas, on cherchera à labelliser **le plus grand linéaire possible** de la rivière candidate et un ensemble (tronçon) cohérent d'un point de vue tant biogéographique qu'humain.

Pour les très petits cours d'eau de tête de bassin versant (rang de Strahler 1 à 2 au point aval), labelliser un petit cours d'eau isolé n'ayant que très peu d'intérêt, il a été jugé recevable de labelliser **un groupe de petit cours d'eau** constituant un réseau hydrographique cohérent d'un minimum de 10 kilomètres à une échelle locale (sur un même massif par exemple, ou un même bassin hydrographique amont).

#### A NOTER :

- La grille s'adresse aux petits et moyens cours d'eau (rang de Strahler 3 à 4),
- La longueur minimale d'un tronçon de cours d'eau candidat est fixée à 10 kilomètres,
- Le tronçon proposé à la labellisation doit représenter au moins 2/3 de la longueur totale du cours d'eau
- Le tronçon proposé à la labellisation peut ne pas inclure la source du cours d'eau
- Dans le cas des très petits cours d'eau, si plusieurs cours d'eau de rangs 1 et 2 forment un réseau hydrographique cohérent à une échelle locale, ils pourront être proposés à la labellisation « Site Rivières Sauvages ».

### ***b- Doit-on parler de « rivière sauvage » ou de « rivière à potentiel sauvage » ? Combien de rivières souhaite-t-on labelliser ?***

Une fois fait le constat, partagé par tous, qu'il n'existe plus de véritables rivières sauvages<sup>6</sup> en France, voire en Europe, plusieurs questions liées se posent :

- Peut-on qualifier de « sauvage » une rivière qui ne l'est donc plus depuis longtemps ? Ne doit-on pas parler plutôt de « potentiel sauvage » ? Doit-on distinguer l'appellation de la rivière labellisée selon son niveau de labellisation (1, 2 ou 3) ?
- Combien de rivières souhaitent-on labelliser ? Souhaite-t-on pouvoir labelliser des rivières dans toutes les régions françaises ?

De manière assez consensuelle, les participants pensent que **la démarche doit rester "communicante" et donc qu'il faut utiliser la terminologie de « rivières sauvages »,** même s'il serait plus juste de parler de « potentiel sauvage ».

L'ensemble des participants n'est pas forcément d'accord sur les termes à employer pour d'une part, qualifier les 3 niveaux de labellisation (même si le terme de « loutron » est souvent revenu), et d'autre part, qualifier la rivière labellisée : rivière « sauvage », « naturelle », « vivante » (selon le niveau de la note globale ?)... Mais tous se sont à peu près accordés au final pour que **le choix soit fait par les personnes en charge de la communication** autour du label.

Le dernier point important de décision porte sur **le nombre de rivières que l'on souhaite potentiellement voir labellisées**, en premier lieu en France, ce qui revient à se poser la question de la « taille du filtre » que l'on souhaite utiliser pour les sélectionner. Les rivières à « potentiel sauvage » atteignant seulement le premier niveau du classement (note globale issue de la grille multicritères entre 70 et 80 / 100) seront-elles labellisées « rivières sauvages » ou seulement aspirantes à l'appellation moyennant des actions de restauration du milieu ? Doit-on durcir ou au contraire assouplir certaines classes de notations / pondérations de la grille multicritères (par exemple dans certaines régions plus aménagées) ? Ces questions importantes n'ont, à ce jour, pas de réponse définitive et feront encore l'objet de discussions au sein du groupe de pilotage du label, qui souhaite se laisser le temps d'examiner plus de « rivières-tests » pour y répondre.

### ***c- Peut-on labelliser « Rivière sauvage » une rivière avec un barrage ?***

Tout d'abord, il est utile de rappeler la définition d'un « barrage », par distinction de celle du « seuil ». Alors qu'un seuil ne barre que le lit mineur ou moyen de la rivière, en général pour en dévier une partie des eaux (seuil de prise d'eau), **un barrage est un ouvrage qui barre l'ensemble de lit majeur du cours d'eau (lit mineur et plaine d'inondation), créant une retenue d'eau** plus ou moins importante, retenant eau et sédiments charriés en crues (Malavoi, 2010). **Les impacts d'un barrage sont donc nettement plus importants** que ceux d'un seuil et de plusieurs registres :

- Stockage – arrêt (ou forte perturbation) du transit des sédiments vers l'aval,
- Régulation de l'hydrologie : le régime hydrologique est en général très perturbé à l'aval (régime de « débit plancher », possibles éclusées, stockage des petites crues...),

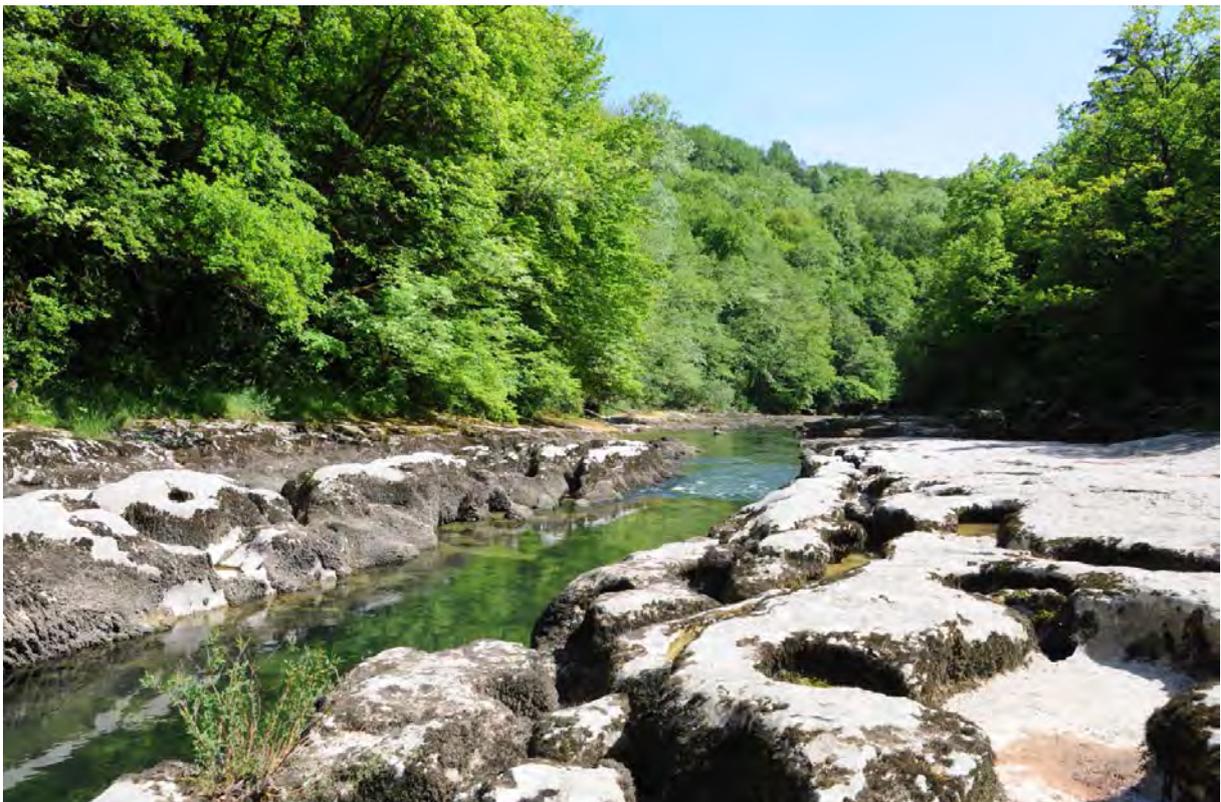
---

<sup>6</sup> Sans empreinte de l'Homme.

- Modification de la dynamique fluviale à l'aval consécutive au stockage total ou partiel des crues « morphogènes » (crues de temps de retour 2 à 5 ans) et des sédiments grossiers,
- Retenue d'eau pouvant modifier la qualité physico-chimique de l'eau à l'aval (réchauffement en surface, désoxygénation au fond...),
- Modalités de vidange pouvant entraîner le colmatage des fonds à l'aval...

Après de longues discussions à ce sujet et un vote<sup>7</sup> lors du séminaire de novembre 2012, la majorité des participants a exprimé que **la présence d'un barrage ne devait pas être un facteur éliminatoire en soi** (rejet d'une position de « principe »), considérant que, de toute façon, **si le barrage avait le moindre impact notable sur le tronçon de rivière candidat, les critères correspondants<sup>8</sup> dans la grille entraîneraient son déclassement**. On peut néanmoins dans ce cadre envisager le cas d'une rivière ayant l'essentiel (plus des 2/3 au moins) de son cours sans influence de barrage candidatant pour le tronçon situé en amont d'un barrage (cas de la Valserine par exemple) ; le Comité de labellisation examinera ces candidatures au cas par cas.

Il a été aussi convenu qu'une rivière avec un barrage ne serait jamais labellisée au niveau maximal (niveau 3 de labellisation).



*Les pertes de la Valserine - © Sylvain Eymery*

<sup>7</sup> Cette question n'ayant en effet pas recueilli de consensus, même après des heures de débat...

<sup>8</sup> Transit sédimentaire, crues morphogènes, modifications de l'hydrologie, des habitats, de la continuité biologique, de la qualité de l'eau...

## II. Présentation de la grille multicritères (rivières de taille moyenne)

---

La grille de critères a été conçue pour des **cours d'eau de petite à moyenne taille (rang 3 à 4)**. L'adaptation de cette grille d'évaluation aux grandes rivières est actuellement en cours.

### 1. Principe général

L'objectif était de disposer d'un **outil de lecture et d'évaluation de l'état de « caractère sauvage »** des rivières à la fois **rapide, relativement peu onéreux pour la collectivité candidate**, mais néanmoins **robuste scientifiquement**. Il doit pouvoir être renseigné en première approche sur la base d'une reconnaissance rapide de terrain et de l'analyse des données existantes, **par une personne experte des milieux aquatiques** : technicien de rivière ou chargé de mission d'une structure de gestion du bassin versant, bureau d'études...

L'écologie étant une science complexe et à l'interface de nombreux domaines, l'évaluation de l'état écologique d'une rivière fait, en effet, nécessairement appel à de **l'expertise** : les 2 principales disciplines techniques appelées étant **l'hydromorphologie et l'hydrobiologie**. Pour le reste, les facteurs d'influence sont d'ordre socio-économique (usages, modes de gestion...) ou socioculturels (ambiance sonore ou visuelle notamment) et appellent une « simple » expérience (moindre technicité).

Dans l'idée, **le nombre de critères devait être suffisamment important** d'une part pour rendre compte de la complexité de l'« hydrosystème rivière » (et du nombre d'atteintes / perturbations possibles<sup>9</sup>) et d'autre part pour que l'évaluation ne focalise pas sur quelques critères (dont le choix aurait pu être empreint de subjectivité) mais se base bien sur leur ensemble.

Enfin, les critères ont fait l'objet d'un tri selon leur nature et leur participation à décrire ou non l'état écologique du cours d'eau (donc leur participation ou non à la note évaluative) :

- **Les critères de présentation de la rivière** : ils présentent les dimensions du cours d'eau et les modes d'organisation/structuration de la gestion des milieux aquatiques à l'échelle globale du bassin ; ils participent à l'évaluation globale mais n'entrent pas dans la note.
- **Les critères décrivant l'état écologique du tronçon candidat** : ils sont le cœur de la grille d'évaluation et la note globale sur 100 est issue de leur ensemble. Ils relèvent des 5 compartiments pré-identifiés : la qualité physique de la rivière (hydromorphologie), l'occupation des sols et les activités du fond de vallée, la fréquentation humaine, la qualité de l'eau et la biodiversité.

---

<sup>9</sup> Et dans ce sens, le balayage de la grille est quasiment exhaustif.

- **Les critères dit « complémentaires »** : ce sont également des critères descriptifs d'éléments de l'hydrosystème, mais dont la nature ne permet pas de les faire entrer dans la note globale (pas de quantification possible ou quantification ne renseignant pas sur une dégradation ou un état ou critères n'intéressant que certains types de cours d'eau...); ils donnent lieu à des points « bonus ou malus » entrant dans l'évaluation globale.

Au total, ce sont ainsi 47 critères qui ont été retenus. D'un point de vue plus conceptuel, l'ensemble de ces critères sont **mesurés à l'aide d'indicateurs** (un à quelques indicateurs par critère) qui sont **majoritairement des indicateurs d'état du cours d'eau<sup>10</sup> ou de pressions<sup>11</sup>**, en référence au modèle « Etat - Pressions - Réponses (EPR) » couramment utilisé en écologie (Pinter, L. *et al.*, 1999).

## 2. Les critères retenus

L'ensemble des indicateurs à renseigner pour évaluer les critères sont listés dans la grille évaluative et leurs modalités de renseignement précisées dans la note méthodologique adjointe à la grille d'évaluation.

### *Les 8 critères de présentation de la rivière candidate*

- **Dimensions du tronçon et du cours d'eau candidat :**

- Longueur du tronçon de cours d'eau proposé
- Largeur plein bord + rang au point aval du tronçon
- Largeur du fond de vallée du tronçon
- Surface du bassin versant au point aval du tronçon

- **Acteurs et gestion globale du bassin versant :**

- Structure de gestion à l'échelle du bassin versant (syndicat, autre EPCI...)
- Procédure(s) de type Contrat de bassin ou SAGE
- Autres acteurs locaux impliqués dans la gestion du cours d'eau (associations, acteurs-clés économiques...)
- Existence de projets menaçant le caractère « sauvage » du tronçon candidat ou ses environs

### *Les 30 critères décrivant l'état écologique du tronçon candidat*

- **Hydromorphologie et Habitats :**

- Formes fluviales (tracé du lit)
- Transit sédimentaire grossier
- Linéaire de berges stabilisées
- Linéaire de berges endiguées

---

<sup>10</sup> Indicateurs de la qualité de l'eau, indicateurs biologiques (faune, flore)...

<sup>11</sup> Tous les indicateurs décrivant une dégradation d'origine anthropique : indicateurs de l'hydromorphologie (linéaires rectifiés, endigués, stabilisés, court-circuités... ouvrages en travers, barrages... prélèvements...), l'occupation du fond de vallée et la fréquentation humaine.

- Crues morphogènes - débit
- Crues morphogènes - linéaire
- Dérivations (tronçons court-circuités) - débit
- Dérivations (tronçons court-circuités) - linéaire
- Eclusées - linéaire
- Prélèvements en eau (hors dérivations)
- Diversité des habitats aquatiques
- Ouvrages en travers du lit (seuils, barrages)
- Entretien inapproprié ou excessif de la ripisylve
- Continuité piscicole longitudinale
- **Occupation des sols et activités en fond de vallée :**
  - Occupation des sols et infrastructures du fond de vallée
  - Activités pénalisantes (ICPE...) du fond de vallée
- **Qualité de l'eau :**
  - Invertébrés benthiques
  - Azote
  - Phosphore
  - Bactériologie
  - Micropolluants (pesticides, métaux lourds...)
- **Biodiversité :**
  - Faune aquatique (poissons)
  - Flore aquatique (macrophytes, diatomées...)
  - Faune rivulaire (oiseaux, amphibiens, mammifères...)
  - Composition spécifique de la ripisylve
- **Fréquentation humaine et ambiances sonore et visuelle (sentiment de "sauvagitude") :**
  - Accessibilité carrossable (points aménagés grand public)
  - Fréquentation non motorisée (pêcheurs, chasseurs, promeneurs, kayakistes, canyonistes...)
  - Fréquentation motorisée (motos, quads...)
  - Ambiance sonore
  - Ambiance visuelle

### *Les 9 critères dits « complémentaires »*

- **Occupation des sols et activités du bassin versant :**
  - Occupation des sols du bassin versant
  - Population du bassin versant
  - Cheptel du bassin versant
- **Espèces remarquables et gestion des milieux aquatiques et humides (tronçon candidat) :**
  - Espèces emblématiques (flore, faune)
  - Espèces invasives (faune, flore)
  - Gestion piscicole et halieutique
  - Milieux annexes - connexion/naturalité
  - Milieux aquatiques et humides remarquables - reconnaissance
  - Milieux aquatiques et humides remarquables - gestion et protection

### 3. Le renseignement des indicateurs

Comme déjà évoqué plus haut, le renseignement des indicateurs retenus demande, dans leur ensemble, **un certain niveau d'expertise**.

**Au stade de la primo-candidature** (stade d'« admissibilité »), le principe est de renseigner la grille sur la base d'une **rapide reconnaissance de terrain**<sup>12</sup> et de **l'utilisation de l'ensemble de la bibliographie et des bases de données existantes**. Même en cas d'absence de données, le candidat estimera tous les indicateurs sur la base de son expertise et/ou de l'interrogation d'experts locaux (ONEMA, fédération de pêche...); une colonne de la grille est réservée pour préciser la **fiabilité de l'estimation**. Une note écrite d'une dizaine de pages accompagnera la « primo-grille » et les cartes (qui peuvent rester au format « papier » / prises de notes terrain). Ainsi, le travail demandé doit représenter **de l'ordre de 5 à 15 jours de travail au maximum** (7-8 jours estimés pour un linéaire de cours d'eau d'environ 20 km).

**Au stade suivant de la candidature** (dossier d'« admission »), les indicateurs doivent être renseignés de manière fiable; données expertes, mesures ou estimations robustes à l'appui. Il conviendra donc de **consolider / affiner la reconnaissance de terrain**, notamment sur les critères jugés encore incertains ou « tangents » à l'examen de l'admissibilité

Des **investigations physico-chimiques et biologiques** auront pu être demandées au préalable (a minima sur un cycle annuel), ainsi que des **mesures de fréquentation**, en complément ou précision des premières estimations. Un **rapport complet d'état des lieux – diagnostic** du tronçon candidat devra être rédigé, illustré de cartes précises (associées à une base de données SIG) et accompagné de toutes les annexes nécessaires (données socio-économiques, biologiques, etc.) Le travail pourra être fait « en interne » ou sous-traité à un bureau d'études présentant des compétences en hydrobiologie et hydromorphologie. Le nombre de jours de travail est estimé à **une trentaine de jours minimum** (hors investigations physico-chimiques et hydrobiologiques) pour un linéaire de cours d'eau d'environ 20 km.

### 4. Système de notation et calcul de la note

Comme dit précédemment, chaque thématique est pondérée selon son importance vis-à-vis du fonctionnement global d'un cours d'eau, l'hydromorphologie présentant le poids le plus important dans l'approche évaluative avec 53 % de pondération. Concrètement, cela signifie que sur les 100 points de la note finale, 53 points au maximum sont octroyés pour la thématique « Hydromorphologie et Habitats ». De même pour les autres thématiques, les critères de la thématique « Qualité de l'eau » compte pour 20 points au maximum dans la note finale, les critères de la thématique « biodiversité » pour 15 points au maximum, etc.

---

<sup>12</sup> 5 à 10 km / jour, par un technicien expérimenté, qui notera sur fond de carte au 1/10 000ème (échelle approximative) l'ensemble des éléments nécessaires et fera des mesures rapides, à vue d'œil ou nombre de pas...

	Thématiques	Description	Nombre de critères	Pondération globale
<i>Description de l'état écologique du tronçon candidat (30 critères)</i>				
<i>a</i>	Hydromorphologie et Habitats	Etude des processus morphologiques du cours d'eau	14	<b>53%</b>
<i>b</i>	Occupation des sols et activités en fond de vallée	Définition de l'occupation des sols par grandes activités, identification des activités à risques	2	<b>5%</b>
<i>c</i>	Qualité de l'eau	Définition de la présence d'éléments polluants et de la qualité globale du cours d'eau	5	<b>20%</b>
<i>d</i>	Biodiversité	Evaluation de la diversité floro-faunistique du cours d'eau	4	<b>15%</b>
<i>e</i>	Fréquentation humaine et ambiances sonore/visuelle	Caractérisation de la pression anthropique que subit le milieu	5	<b>7%</b>
<i>Critères complémentaires (9 critères)</i>				
<i>f</i>	Occupation des sols et activités du bassin versant	Définition à large échelle des activités du bassin versant	3	Accessoire <i>bonus malus</i>
<i>g</i>	Espèces remarquables et gestion des milieux aquatiques et humides	Caractérisation des périmètres de protection existants et reconnaissance des espèces emblématiques présentes	6	Accessoire <i>bonus malus</i>
<i>Présentation de la rivière candidate (8 critères)</i>				
<i>h</i>	Morphométrie du cours d'eau	Présentation du tronçon et de la rivière candidate	4	Non notant
<i>i</i>	Acteurs et gestion du bassin versant	Organisation de la gestion du cours d'eau	4	Non notant

Structure de la grille d'évaluation Rivières Sauvages.

Pour chaque critère dans chaque thématique, un coefficient de pondération est attribué en fonction du rôle du critère vis-à-vis de la qualité écologique globale du cours d'eau. La valeur peut varier de 1 à 6 points en fonction de l'importance du critère.

Par exemple le critère « formes fluviales » est extrêmement important vis-à-vis de la qualité écologique du cours d'eau, car il est en outre une variable intrinsèque de la diversité habitationnelle d'un cours d'eau, d'où un coefficient de pondération de 6 points.

A contrario, le critère « linéaire de berges endigués » a globalement une importance moindre vis-à-vis du fonctionnement du cours d'eau que la naturalité du tracé du lit du cours d'eau, d'où un coefficient de pondération de 2 points.

Au final, la somme des pondérations de chaque critère d'une thématique est égale à la valeur de la pondération de la thématique elle-même. Par exemple, la pondération de la thématique « Hydromorphologie et Habitats » est de 53% soit 53 points au maximum. Cette thématique est composée de 14 critères. Les 53 points sont alors répartis parmi les 14 critères grâce au système de pondération de 1 à 6 points variant selon l'importance des critères de la thématique.

Thématiques	Critères	Critère notant	Indicateurs	Éléments cartographiques ou autres à fournir	Formats attendus	Pondération
Hydromorphologie et habitats	Formes fluviales (tracé du lit)	Oui	Linéaire total de cours d'eau rectifié (en % de linéaire total du tronçon)	Linéaires rectifiés	Carte et données numériques	6
	Transit sédimentaire grossier	Oui	Caractérisation du transit sédimentaire <i>Préciser en remarques la Surface totale de BV interceptée par un(des) ouvrage(s) (en % du BV total du tronçon)</i>	Localisation des ouvrages (barrages), Limites du (des) BV intercepté(s)	Carte, données numériques et descriptif	6
	Linéaire de berges stabilisées	Oui	Linéaire total de berges stabilisées (ou avec espace de mobilité autrement altéré) (en % de linéaire total de berges du tronçon)	Linéaires de berges stabilisées	Carte et données numériques	5
	Linéaire de berges endiguées	Oui	Linéaire total de digues en berges (en % de linéaire total de berges du tronçon)	Linéaires de digues	Carte et données numériques	2
	Crues morphogènes - débit	Oui	Temps de retour de la crue écrêtée par ouvrage(s) (Q2, Q5, Q100, ...), <i>Ajouter en remarques les débits caractéristiques (moyennes eaux et crues)</i>	Localisation des ouvrages (barrages) ayant un rôle écrêteur	Carte, données numériques et descriptif	3
	Crues morphogènes - linéaire	Oui	Linéaire total impacté par un ouvrage ayant un rôle écrêteur (en % de linéaire total du tronçon)	Linéaires impactés par ouvrage(s) ayant un rôle écrêteur	Carte et données numériques	3
	Dérivations (tronçons court-circuités) - débit	Oui	Débit dans le TCC (cours d'eau) le plus impacté (en % du QMNA5), <i>Ajouter en remarques les débits caractéristiques (moyennes et basses eaux)</i>	Débit dans le TCC	Données numériques et descriptif	3
	Dérivations (tronçons court-circuités) - linéaire	Oui	Linéaire court circuité (TCC) sous l'influence d'un débit réservé (en % de linéaire total du tronçon) <i>Préciser en remarques le linéaire total de tronçons court-circuité</i>	Linéaires court-circuités (TCC)	Carte et données numériques	3

Extrait de la grille d'évaluation et du système de pondération par critère

Enfin pour chaque critère, il y a trois seuils de notations de type qualitatifs ou quantitatifs :

- Seuil note « Indicateur très peu à non altéré » : si l'indicateur se trouve dans cet intervalle, la note attribuée est la valeur maximale du coefficient,
- Seuil note « Indicateur peu altéré » : si l'indicateur se trouve dans cet intervalle, la note attribuée est égale à la valeur maximale du coefficient divisé par 2,
- Seuil note « Altération notable de l'indicateur » : si l'indicateur se trouve dans cet intervalle, la note attribuée est nulle voire elle peut être éliminatoire (il y a 12 critères éliminatoires dans la grille matérialisés en couleur rouge).

Critères	Seuil note "Altération notable de l'indicateur" (éliminatoire si en rouge)	Seuil note "Indicateur peu altéré"	Seuil note "Indicateur très peu altéré"
Formes fluviales (tracé du lit)	>10%	10 à 5%	<5%
Transit sédimentaire grossier	Impact notable	Peu d'impact	Très peu d'impact
Linéaire de berges stabilisées	>8%	8 à 2,5%	<2,5%
Linéaire de berges endiguées	>10%	10 à 1%	<1%
Crues morphogènes - débit	<Q2	Q2 - Q50	>Q50

Extrait des seuils de notations des critères de la thématique « Hydromorphologie et Habitats »

Par exemple, pour le critère « Formes fluviales » dont le coefficient est 6, considérons un cours d'eau avec 2 % de lit rectifié. Le seuil « Critère très peu à non altéré » est atteint, la note pour ce critère est alors de 6 points.

Considérons un cours d'eau avec 7 % de son linéaire rectifié, le seuil « Critère peu altéré » est atteint, la note attribuée au critère « Formes fluviales » est de 3 points.

Enfin considérons un cours d'eau rectifié sur 20% de son linéaire, le seuil 0 « Altération notable de l'indicateur » est atteint. D'une part le cours d'eau ne reçoit pas de points pour ce critère, mais de plus il est automatiquement éliminé, ce critère faisant partie du groupe des 12 critères éliminatoires.

La somme des notes par critères dans chaque thématique aboutit à **une note sur 100 points**. En fonction de la note obtenue, le tronçon candidat se classe parmi 3 niveaux possibles :

- **Plus de 90 points**, le tronçon n'est pas ou quasiment pas altéré, il obtient le « **niveau 3**»,
- **Entre 80 et 90 points**, le tronçon présente quelques altérations peu importantes, il obtient le « **niveau 2**»,
- **Entre 70 et 80 points**, le tronçon présente au moins une altération notable, il obtient le « **niveau 1**»,
- **En deçà de 70 points**, le tronçon est *a priori* jugé trop altéré pour prétendre, en l'état au label «site rivières sauvages ».

A noter que les **9 critères dits complémentaires** sont également évalués sur le même principe d'une notation à 3 classes. Ils permettent d'obtenir **des points « bonus » ou « malus »**. Ces points sont ajoutés ou soustraits à la note sur 100. Ils permettent de statuer sur l'évaluation des cas « tangents », obtenant une note sur 100 à la limite entre 2 niveaux.

Au final, **les résultats de la grille d'évaluation par critères sont une aide à la décision pour le Comité de labellisation**, qui a pouvoir de statuer sur la labellisation ou non du tronçon candidat (et sur son niveau de labellisation). Les résultats permettent aussi **de mettre en évidence les « critères déclassants »**, facteurs impactant le milieu. Chaque candidat se verra notifier ces critères déclassants et **des pistes d'actions** (travaux de restauration physique, mesures de gestion de la fréquentation, etc.) **lui seront proposées** en vue, après travaux, soit d'éventuellement pouvoir candidater de nouveau au label, soit d'augmenter son niveau de labellisation (1, 2 ou 3).

# III. Processus d'évaluation du potentiel sauvage du cours d'eau

---

## 1. Une première phase d'admissibilité

Comme dit précédemment, l'objectif de cette phase est dans un premier temps de juger du potentiel sauvage du cours d'eau sur la base de données disponibles. **Le rapport technique de pré-candidature ou admissibilité** devra contenir :

1. Présentation des intervenants (experts) ayant participé au dossier
2. Présentation générale du bassin versant (contexte géographique, géologique, climatique, gouvernance, acteurs et outils de gestion des milieux aquatiques) – 3-4 pages
3. Présentation du tronçon (ou sous-bassin versant) candidat (dimensions, localisation, justification du choix des limites amont et aval avec précision des altérations ou ouvrages ayant entraîné ce choix) – 1-2 pages
4. Etat et analyse rapide des connaissances, par thème de la grille d'évaluation (bibliographie, bases de données existantes, expertise locale...), par exemple sous la forme d'un tableau – 1-2 pages
5. Commentaire général du remplissage de la grille, par thème (fiabilité des indicateurs, manque de données, commentaire à propos des critères déclassant : pressions à l'origine des altérations...) – 3-4 pages
6. Projets éventuels : menaces d'impact nouveau, actions de restauration physique ou autres... - 1-2 pages

La note sera accompagnée de cartes (qui peuvent rester à ce stade au format « papier » / retours de prises de notes terrain lisibles), de photos (localisées sur les cartes) et de la grille de critères renseignée.

## 2. Le rapport technique de candidature (admission)

Le rapport technique de candidature ou **admission** sera basé sur des analyses, des données de terrain récentes et devra contenir :

1. Présentation des intervenants (experts) ayant participé au dossier
2. Présentation générale du bassin versant (contexte géographique, géologique, climatique, hydrologique, morphologique ; gouvernance, acteurs et outils de gestion des milieux aquatiques, communes, population, activités économiques, occupation des sols, EPCI et compétences exercées...) – 10-12 pages.

3. Présentation du tronçon (ou sous-bassin versant) candidat (dimensions, localisation, justification du choix des limites amont et aval avec précision des altérations ou ouvrages ayant entraîné ce choix) – 1-2 pages.

4. Etat des lieux et diagnostic, par thème de la grille d'évaluation, du tronçon candidat, appuyé sur un état des connaissances (liste bibliographique, des bases de données existantes, de l'expertise locale sollicitée, des mesures et investigations de terrain menées dans le cadre du dossier...) – ~30-40 pages.

5. Synthèse du diagnostic par thème et commentaire général du remplissage de la grille (fiabilité des indicateurs, manque de données, critères déclassant) – 5-6 pages

6. Projets éventuels : menaces d'impact nouveau, actions de restauration physique ou autres, ... - 3-4 pages (ou un peu plus si besoin).

Le rapport sera accompagné de cartes (associées à une base de données SIG), de photos (localisées sur les cartes), de la grille de critères renseignée et d'annexes (tableaux de données, résultats d'investigations...). Le nombre de pages est ici donné à titre indicatif.



© Yannick Gouguenheim

# Conclusion

---

L'outil développé par le groupe de travail expert « valeur sauvage » et validé par le Conseil scientifique du projet a confirmé son intérêt en tant qu'**outil d'aide à l'évaluation** des rivières candidates au futur label « Rivières sauvages », pour les rivières de taille moyenne. Cet outil novateur a clairement **une dimension expérimentale** et de fait, il doit rester évolutif. Un comité de suivi du label est créé en ce sens.

Le groupe de travail a prévu de concevoir sur le même principe **une grille d'évaluation adaptée aux grandes rivières**, qui présentent des caractéristiques et enjeux justifiant d'une démarche spécifique. Le colloque de septembre 2013 à Vichy a posé les premières bases de ce travail collectif et partagé.

Enfin, une voie de recherche est également ouverte afin de mieux cerner les indicateurs, notamment biologiques, et les méthodes d'investigations s'y rapportant, à même de rendre compte de **l'évolution de l'état de rivières en bon ou très bon état**. Les indicateurs existants en lien avec la DCE, conçus pour mettre en évidence des altérations marquées et des tendances « lourdes », souffrent en effet d'un manque de finesse pour de telles « rivières sauvages ».

# Bibliographie

---

da Costa P., Caudron D. (coord.) (2013). Label Rivières Sauvages : intérêt et mise en œuvre d'un label, Rapport final du groupe de travail sur la labellisation. WWF et ERN eds., 37 p.

Cochet G., Perrin J. (2010). Fleuves et rivières sauvages : Au fil des réserves naturelles de France. Delachaux et Niestlé, 189 pages.

Malavoi J.R. et Bravard J.P. (2010). Eléments d'hydromorphologie fluviale. ONEMA. 224 p.

Pinter L., Cressman D.R., Zahedi K. (1999). Capacity Building for Integrated Environmental Assessment and Reporting : Training Manual (Renforcement des capacités d'évaluation et de reporting environnementaux intégrés : Guide de formation). United Nations Environment Programme (UNEP), International Institute for Sustainable Development (IISD) & Ecologistics International Ltd.

Strahler A.N. (1957). Quantitative analysis of watershed geomorphology. Transactions of the American Geophysical Union. 38(6): 913-920.

USA Senate (1964). Wilderness act. Public Law 88-577 (16 US C.1131-1136) 88th Congress, Second Session.

Wasson J-G., Chandesris A., Pella H., Sauquet E., Mengin N. (2003). Appui scientifique à la mise en œuvre de la Directive Européenne Cadre sur l'Eau. Typologie des cours d'eau de France métropolitaine. CEMAGREF. 62 p.

# Annexe 1

---

Liste des personnes présentes lors du séminaire de Bellegarde-sur-Valserine les 4 et 5 Octobre 2011.

- Catherine Boisneau (Université Tours Imacof)
- Hélène Denis-Bisiaux (Région Rhône Alpes)
- Renault François (Agence de l'Eau Seine Normandie)
- Marc Pichaud (PNR Périgord Limousin)
- Raphaël Thiebaut (Mountain Wilderness)
- Jérôme Jamet (FDPPMA61)
- Eric Bonis (PNR Périgord Limousin)
- Julien Levrat (Fédé Conservatoires Espaces Naturels)
- Julie Eydaleine (CDC Pays de Gex)
- Henri Bourgeois Costa (FRAPNA Ain)
- Céline Vérité (AFNOR)
- Romain Serive (ONEMA01)
- Joël Herbach (Allier Sauvage)
- Benoit PHUEZ (AFNOR)
- Benjamin Bulle (FDPPMA 01)
- Samuel Jouon (Comité Bassin Versant du Léguer)
- Patricia Derty (CETE Méditerranée)
- Christian Bruneel (PNR Haut Jura)
- Hugues Jourdan (FDPPMA 12)
- Héri Andriamahefa (Agence de l'Eau Seine-Normandie)
- Denis Caudron (ERN France - projet Rivières Sauvages)
- Hélène Luczyszyn (Mountain Wilderness)
- Mehdi El Bettah (FDPPMA 39)
- Pascal Grillet (AAPPMA Albannais)
- Yannick Manche (Parc national des Cévennes)
- Olivier Lebrun (Mairie Rogues – Vis)
- Martin Arnould (WWF)
- Romain Parrot (Biotec Biologie)
- Claire Vetele (Vis Vallée Nature)
- Philippe Laforge (Biologiste, cinéaste réalisateur)
- Jean-René Malavoi (Onema)
- Jean-Pierre Trembelland (Groupement Valsemine)
- Michel Barrel (Groupement Valsemine)
- Mélanie Taquet (ERN France - projet Rivières Sauvages)
- Arnaud Thomas (AAPPMA Belleydoux)
- Clément Morey-Bailly (Dynamique Hydro)
- Gilles Thomasset (CDC Pays Bellegardien)
- Yvette Brachet (Région Rhône Alpes)
- Serge Ronzon (Mairie Bellegarde sur Valserine)
- Régis Talgouen (SMIA Chéran)



© François Letourmy

Rivières  
Sauvages



François Letourmy